

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2024

Étaient présents : Mme Agnès CHAMPAULT Maire, M. Olivier PETILLON, M. Mathieu PONT adjoints au Maire, M. Matthieu BRZOZOWSKI, M. Olivier COTTEN, M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU, M. Jérémy GRANDSIRE, Mme Chantal MONY, Mme Florence VILAINE, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. Jérôme EVRARD,

Procurations :

Secrétaire de séance : M. Mathieu PONT,

Date de convocation : 23. 07. 2024

Date d'affichage : 23. 07. 2024

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 pour la partie relative aux délibérations prises est approuvé à l'unanimité.

La formulation des questions diverses sera revue par Mme Le Maire, MM. Pont, Brzozowski et Cotten.

2- Taux de promotion pour les avancements de grade

Lors du dernier conseil municipal, une délibération relative au ratio d'avancement de 100 % à savoir tous les agents concernés, a été prise afin de permettre l'avancement de grade de nos agents.

Cette délibération doit être prise à nouveau suite à l'accord du centre de gestion sur ce taux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le taux de promotion à l'unanimité.

3- Demandes de participation financière Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur et du SIVOS Montagny Ste Félicité

L'école Notre-Dame du sacré Cœur de Senlis nous informe qu'elle scolarise en classe primaire 1 enfant de la commune et demande une participation de 1233 €.

Par ailleurs le SIVOS de Montagny Ste Félicité / Ermenonville demande d'établir une convention avec elle quant à l'accueil périscolaire des enfants d'Eve comme l'a fait la commune de Ver Sur Launette, avec une participation de 10 € par enfant et par mercredi.

Cela représente 280 € pour la période 2021-2022 et 495 € pour la période 2022-2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité de participer aux frais de scolarité de l'école Notre-Dame du sacré Cœur de Senlis et aux frais d'accueil périscolaire du mercredi du SIVOS de Montagny Ste Félicité/ Ermenonville.

4- Plan de mobilité simplifié du Pays de Valois

La Communauté de Communes du Pays de Valois qui a décidé de se doter de la compétence Mobilité en juillet 2021 nous invite à émettre un avis concernant le Plan de Mobilité Simplifié.

Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) est un document réglementaire qui a pour objectif de définir une politique de mobilité globale et multimodale sur le territoire. Ce plan propose des solutions de mobilité adaptées aux différents secteurs du territoire, après avoir analysé l'offre de mobilité et identifié les besoins

des habitants. Le mot « simplifié » permet de le différencier du Plan de Mobilité, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Le Plan de Mobilité Simplifié relève quant à lui d'une démarche volontaire. Il doit respecter les dispositions de la loi LOM, concernant les grandes thématiques à traiter et la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA).

Le PDMS porte sur la mobilité des personnes et des marchandises et doit :

- Mettre en œuvre le droit à la mobilité pour tous,
- Prendre en compte la diversité des composantes du territoire,
- Prendre en compte les besoins de la population et des acteurs économiques,
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs, • Couvrir l'ensemble du ressort territorial de l'AOM (Autorités Organisatrices des Mobilité),
- S'articuler avec les territoires voisins,
- Faire le recensement des actions existantes,
- Définir des mesures et actions pour une mobilité plus durable et solidaire.

Le rapport qui a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux avant le conseil de ce soir présente un état des lieux des transports, les demandes de mobilité.

A l'issue du diagnostic, plusieurs enjeux de mobilité, répartis selon 6 axes stratégiques, ont été identifiés :

- Concevoir des solutions de mobilité performantes vers l'emploi, la formation et l'enseignement
- Renforcer l'intermodalité et travailler les interfaces avec les territoires voisins
- Faire du vélo un outil d'accès, de développement économique et touristique
- Repenser la place de la voiture, des poids lourds et des modes actifs dans l'espace public, favorisant un meilleur cadre de vie pour tous
- Renforcer les centralités locales en tant que lieu d'accès aux services du quotidien dans une démarche de « mobilité inversée »
- Contribuer à l'intégration socio-professionnelle des publics vulnérables ou éloignés

Les élus ont décidé de retenir une stratégie de mobilité correspondant à une hybridation entre le scénario 1 (une mobilité performante vers les centralités urbaines et les pôles d'échanges) et le scénario 2 (une mobilité apaisée et diversifiée, privilégiant la proximité).

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec les suggestions suivantes pour permettre aux habitants d'EVE et en particulier les plus jeunes de se déplacer en sécurité à vélo avec des accès cyclables aménagés pour rejoindre la gare de Lagny le Sec, entre les villages de Ver sur Launette et Eve et entre Eve et la gare du Plessis Belleville.

5- **Rapport Annuel ADTO**

Conformément à l'article L.1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport doit être présenté devant le conseil municipal avec pour objectif de donner une information complète sur l'entreprise, de nature à s'assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Ce rapport présente les activités de la société durant l'année écoulée et précise l'interaction de la commune d'Eve, s'il y en a eu.

Le rapport a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport de l'ADTO.

6- **Elaboration des Zones Accélération des Energies Renouvelables**

L'ensemble des conseillers ayant reçu préalablement au conseil les documents relatifs à l'élaboration des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, Mme Le Maire, propose de travailler sur une proposition qui devra ensuite être présentée à la population.

Le conseil municipal propose d'exclure pour Eve :

- Les énergies Eolien et Biométhane

Le conseil municipal propose d'intégrer pour Eve :

- Les énergies Solaire photovoltaïque, Solaire thermique, Géothermie et Biomasse

La consultation auprès de la mairie se fera sous la forme de permanence en mairie.

7- Questions diverses

Mme Le maire informe les conseillers municipaux :

- D'un courrier de Mme la Préfète de l'Oise concernant la révision du zonage géographique dit "ABC", classant les communes en fonction de la tension des marchés de l'habitat (5 zones au total : Abis, A, B1, B2 et C, des plus tendues (Abis) au moins tendues (C)).

La commune d'Eve est désormais classée en zone B1 comme un grand nombre de communes voisines dont Mme le Maire donne la liste en lecture au conseil municipal.

- D'un courrier de l'ARS, informant que le métabolite chlorothalonil R471811 relève dorénavant de la valeur indicative fixée par l'Anses à 0,9 µg/L pour les métabolites non pertinents. En cas de dépassement de cette valeur indicative de 0,9µg/L, l'eau peut continuer à être consommée (confirmation mail de l'ARS). Néanmoins, le dépassement de cette valeur montre une vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses impliquant ainsi la mise en place d'un plan d'actions par la personne responsable de la production et/ou de la distribution d'eau (PRPDE) pour respecter cette valeur indicative. La CCPV et le SMAEP ont été contacté à ce sujet. Nous sommes dans l'attente de leur retour.
- Du souhait de reprendre la voirie Rue du Moulin qui est pour l'instant dans le domaine privé pour 1 € symbolique.

Mme Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent qu'elle procède au broyage des bas-côtés des voiries communale via son entreprise agricole moyennant « tarif entraide agricole ». En effet la Cuma qui le faisait une à 2 fois par an, n'effectue plus cette tâche.

M. Diridollou demande si d'autres agriculteurs souhaiteraient effectuer ce travail.

M. Petillon précise que M. Chartier le faisait auparavant et qu'il a cessé de le faire quand il a quitté son mandat.

Mme Le Maire précise qu'elle prendra une assurance complémentaire à titre professionnel.

Le conseil municipal donne son accord.

M. Cotten indique que la Grande Rue se trouve couverte de cailloux lorsqu'il y a des pluies importantes. Mme le Maire précise que ces cailloux viennent d'une maison en amont.

Le conseil décide de faire une communication à l'ensemble de la population pour rappeler les règles de civisme suite aux remontées de certains conseillers sur des nuisances sonores animales ou d'outils.

Mme Vilaine propose dans le souci de garder un lien avec les jeunes, de mettre en place, comme cela est fait dans certaines communes une récompense lors de l'obtention de diplômes.
Cela existe actuellement pour l'entrée en 6^{ème} pour les enfants du RPI.

M. Pétillon rappelle que la commune de Ver sur Launette a proposé la création d'un conseil intercommunal des jeunes si certains conseillers souhaitent lancer ce projet.

Mme Vilaine propose d'attribuer une médaille du travail à notre agent communal en charge de l'entretien du village.

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu la visite de 2 jeunes d'Eve en mairie pour savoir où en était la pose du filet et du grillage autour du stade. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention, la commune est toujours dans l'attente d'une réponse et ne peut de ce fait commencer les travaux.

Mme Le Maire souhaite continuer à fleurir le village. A cet effet, une bâche a été installée à l'entrée du village. Elle aimerait impliquer les villageois pour ce fleurissement.

M. Pont fait part d'une proposition d'un spectacle de Noël financé à 50 % via le dispositif "CULTURE EN MILIEU RURAL". Il ne devait pas y avoir de spectacle en 2024 mais le conseil pense qu'il faut profiter de cette offre cette année.

La séance est levée à 20h50.



A. Champault

MAIRIE d'ÈVE
OISE